

## Conditions générales d'utilisation du cadastre des aides à la promotion de l'emploi (APE)

L'utilisation du présent cadastre est soumise au respect des conditions générales décrites ci-après. En accédant à ce cadastre, vous déclarez avoir pris connaissance et avoir accepté, sans la moindre réserve, ces conditions générales d'utilisation.

### À propos

Dans un souci de transparence et d'information, sur demande du Ministre de l'Emploi, le présent cadastre répertorie les subventions APE octroyées conformément au décret du 25 avril 2002 relatif aux aides visant à favoriser l'engagement de demandeurs d'emploi inoccupés par les pouvoirs locaux, régionaux et communautaires, par certains employeurs du secteur non marchand, de l'enseignement.

Cet outil de consultation est public. Il s'adresse à tous ceux qui souhaitent être informés sur la répartition des subventions APE entre les employeurs issus des Pouvoirs locaux, du secteur non-marchand et de l'Enseignement.

### Données en consultation

Sous format de type *Microsoft Excel*, ce cadastre liste, par ordre alphabétique, les employeurs bénéficiaires de subventions APE. Celui-ci est composé de quatre onglets. Le premier contient un lexique qui définit tous les champs repris dans le cadastre, à savoir le nom de l'employeur, le numéro d'entreprise, le code postal, la localité, la province, le numéro de projet, le type de projet, la compétence fonctionnelle, la durée de l'octroi, les points octroyés et l'effectif minimal. Les onglets 2, 3 et 4 permettent de distinguer les trois secteurs du dispositif APE : les Pouvoirs locaux, le non-marchand et l'Enseignement.

Sur cette base, l'utilisateur peut trier et filtrer les données en fonction des champs figurant dans le cadastre.

Toutes les données figurant dans ce cadastre sont issues des systèmes d'information APE gérés conjointement par l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREm) et le Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (SPW – Économie-Emploi-Recherche).

Ce cadastre se base sur une extraction des systèmes d'information APE en date du 17 mars 2019. Autrement dit, les données qui y figurent correspondent aux décisions prises en vertu du décret du 25 avril 2002 précité, en vigueur **et** encodées en date du 17 mars 2019. Ce cadastre est une photographie du dispositif APE à un moment déterminé et n'intègre donc pas les modifications intervenues depuis lors (nouveaux octrois de points, renouvellements, retraits de points, modification de la compétence fonctionnelle, etc.).

### **Limitation de responsabilité**

**Seules font foi les décisions prises en vertu du décret du 25 avril 2002 précité.** La Région wallonne décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations qui sont recensées dans le présent cadastre et l'utilisation qui pourrait être faite de son contenu. Ces informations sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées par l'Office wallon de la Formation professionnelle et de l'Emploi (FOREm) et le Service public de Wallonie – Direction générale opérationnelle de l'Économie, de l'Emploi et de la Recherche (SPW – Économie-Emploi-Recherche) sans avis préalable.

### **Droits de propriété intellectuelle**

Les textes, mises en page et autres éléments constitutifs du cadastre sont protégés par le droit d'auteur ou, s'agissant de bases de données par un droit spécifique. Tous ces éléments constituent la propriété de la Région wallonne ou, le cas échéant, d'un tiers auprès duquel la Région wallonne a obtenu les autorisations nécessaires. Sauf stipulation contraire, l'information textuelle ou chiffrée figurant dans le cadastre peut être utilisée gratuitement mais moyennant mention de la source et uniquement pour un usage qui ne soit ni commercial, ni publicitaire.